



Carré Vert
45, rue Kléber
92300 Levallois-Perret

CDC DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

CDC DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 56 rue de Lille 75007 Paris

SIREN : 441 717 501

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de l'association CDC DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CDC DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

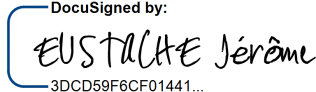
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 11 juin 2025

DocuSigned by:

3DCD59F6CF01441...

Jérôme EUSTACHE

Associé

CDC DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31-12-2024

SOMMAIRE

Bilan actif	2
Bilan Passif	3
Compte de résultat	4
Informations générales et faits significatifs	6
Principes et méthodes comptables	8
État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	10
Tableau de variation des fonds propres	11
Informations sur les ressources de l'association et le résultat d'exploitation	11
Autres informations	12

ACTIF	EXERCICE 2024			EXERCICE 2023
	Brut	Amort. / Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques et droits similaires	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	-	-	-	-
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-	-	-	-
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL (I)	-	-	-	-
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	-	-	-	-
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	-	-	-	-
Créances reçues par legs ou donations	-	-	-	-
Autres créances	80 830	-	80 830	88 707
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Instruments de trésorerie	-	-	-	-
Disponibilités	274 749	-	274 749	285 726
Charges constatées d'avance	-	-	-	-
TOTAL (II)	355 579	-	355 579	374 433
Frais d'émissions des emprunts (III)	-	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts (IV)	-	-	-	-
Ecarts de conversion Actif (V)	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	355 579	-	355 579	374 433

PASSIF	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	188 397	188 397
Fonds propres complémentaires	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-
Fonds propres statutaires	-	-
Fonds propres complémentaires	-	-
Écarts de réévaluation	-	-
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves pour projet de l'entité	1 500	1 500
Autres réserves	-	-
Report à nouveau	45 212	10 366
Excédent ou déficit de l'exercice	- 15 803	34 846
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>219 306</i>	<i>235 109</i>
Fonds propres consommables	-	-
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
TOTAL (I)	219 306	235 109
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-
Fonds dédiés	-	-
TOTAL (II)	-	-
PROVISIONS		
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 698	39 173
Dettes des legs ou donations	-	-
Dettes sociales et fiscales	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	96 575	100 151
Instruments de trésorerie	-	-
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL (IV)	136 273	139 324
Écarts de conversion Passif (V)	-	-
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	355 579	374 433

COMPTE DE RÉSULTAT 1/2	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	9 360	8 855
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	43 113	56 689
<i>dont ventes de dons en nature</i>	22 628	39 041
Ventes de prestations de service	-	-
<i>dont parrainages</i>	-	-
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	-	-
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	-	-
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	116 260	96 364
Mécénats	-	-
Legs, donations et assurances-vie	-	-
Contributions financières	204 078	197 909
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	-	-
Utilisation des fonds dédiés	-	-
Autres produits	-	-
TOTAL (I)	372 811	359 817
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	22 242	12 071
Variation de stock de marchandises	-	-
Autres achats et charges externes	172 578	168 885
Aides financières versées par l'entité	197 650	145 560
Impôts et taxes	-	-
Salaires et traitements	-	-
Charges sociales	-	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	-	-
Dotations aux provisions	-	-
Report en fonds dédiés	-	-
Autres charges	-	-
TOTAL (II)	392 470	326 516
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 19 658	33 302

COMPTE DE RÉSULTAT 2/2	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 19 658	33 302
PRODUITS FINANCIERS		
Produits de participation	-	-
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	2 106	1 504
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL (III)	2 106	1 504
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	-	-
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL (IV)	-	-
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	2 106	1 504
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	- 17 553	34 806
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 750	40
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
TOTAL (V)	1 750	40
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
TOTAL (VI)	-	-
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	1 750	40
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-	-
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	376 667	361 361
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	392 470	326 516
EXCEDENT OU DEFICIT	- 15 803	34 846
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Donc en nature	-	-
Prestations en nature	-	-
Bénévolat	-	-
TOTAL	-	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	-	-
Mises à disposition gratuite de biens	-	-
Prestations en nature	-	-
Personnel bénévole	-	-
TOTAL	-	-

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET FAITS SIGNIFICATIFS

CDC Développement solidaire est une association sans but lucratif, au service de l'intérêt général.

Ses adhérents sont pour l'essentiel membres du Groupe CDC, avec quelques retraités du Groupe et des cotisants externes.

Ses statuts, dont la dernière mise à jour date du 7 juin 2018, stipulent que son objet consiste à :

- Développer des actions en faveur des pays les moins avancés ;
- Aider à la réalisation de projets concrets et prendre en charge des opérations destinées à améliorer les conditions de vie dans ces pays après concertation avec les populations intéressées ;
- Entreprendre des actions d'information sur ces pays.

Elle est d'intérêt général à caractère humanitaire, philanthropique, éducatif et social.

Ses moyens d'actions sont également précisés dans les statuts :

- Organisation de manifestations destinées à promouvoir son objet ;
- Diffusion de publications ; et, d'une façon générale,
- Toutes initiatives propres à développer ses activités.

L'association CDC Développement solidaire ne fait pas appel à la générosité du public et ne perçoit aucune subvention publique.

Le modèle économique de l'association repose sur les contributions des salariés et retraités du groupe CDC, ainsi que sur les abondements et autres contributions apportées chaque année par le groupe CDC auxquelles viennent s'ajouter des contributions volontaires en nature et les recettes générées lors de manifestations ponctuelles de bienfaisance.

La Caisse des Dépôts met, en outre, à disposition, sans contrepartie, un local permanent et des salles de réunion en tant que de besoin, rue de Lille à Paris 7^{ème} arrondissement, ainsi que du matériel informatique et du mobilier. De ce fait, aucune immobilisation n'apparaît à l'actif du bilan. Il en résulte aussi l'absence de charge locative et logistique.

La Caisse des Dépôts facilite par ailleurs les opérations de collecte de dons.

Conformément à la convention signée au cours de l'exercice, la mise à disposition de la déléguée générale est facturée à l'association trimestriellement. Une apprentie en contrat d'apprentissage avec la Caisse des Dépôts a, par ailleurs, la possibilité d'effectuer une partie de sa formation au sein de l'association. Les frais engendrés par cet accord sont couverts en totalité par une subvention de fonctionnement.

Une quarantaine de bénévoles continuent à prêter gracieusement leur concours. En conséquence, il n'y a pas de charge de personnel, ni d'intervenant extérieur (commissaire aux comptes mis à part). Il est à noter que, depuis l'exercice 2023, CDC Développement solidaire n'a plus recours aux services d'un expert-comptable.

En conclusion, les charges de fonctionnement et de collecte sont réduites à leur strict minimum. Les missions sociales sont assurées par le travail de la déléguée générale, d'une apprentie et de bénévoles et se traduisent par des contributions financières auprès des acteurs de terrain, après sélection des meilleurs projets et suivi permanent de chaque projet jusqu'à son parfait achèvement.

Aucun fait significatif particulier n'est à mentionner au titre de l'exercice 2024.

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes au 31 décembre 2024 sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France au secteur non lucratif. Ces principes résultent des dispositions du Plan Comptable Général et de ses adaptations aux associations prévues par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06, applicable aux exercices ouverts à compter 1^{er} janvier 2020.

L'exercice présenté a une durée de 12 mois. Il démarre le 1er janvier et se termine le 31 décembre 2024.

Les comptes sont établis dans le respect des principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle et conformément aux principes de bases suivants :

- ❖ Continuité de l'exploitation ;
- ❖ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- ❖ Indépendance des exercices.

Compte tenu des caractéristiques de l'association CDC Développement solidaire, certaines notes annexes prévues par la réglementation comptable spécifique au secteur non lucratif ne sont pas documentées, car non applicables. Il s'agit, notamment de celles relatives aux :

- Actifs inaliénables ;
- Réévaluation des actifs corporels et financiers ;
- Donations temporaires d'usufruit ;
- Affectation d'actifs constitutifs d'une dotation non consommable ;
- Informations spécifiques à communiquer par les entités faisant appel à la générosité du public ;
- Relations avec les contreparties donnant toutes indications utiles sur les transactions autres que celles résultant d'opérations courantes conclues à des conditions normales.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits au bilan reste celle du coût historique.

Les principes comptables et méthodes d'évaluation retenus sont identiques à ceux utilisés pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2023.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse sont évaluées à leur valeur nominale.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à l'origine pour leur coût d'acquisition. Les résultats des cessions intervenues au cours de l'exercice sont enregistrés parmi les résultats financiers.

À la clôture de l'exercice, les valeurs mobilières de placement font l'objet d'une dépréciation si leur valeur probable de négociation est inférieure à leur coût d'acquisition.

Projets financés par l'association

Les financements de projets approuvés par l'Assemblée générale tenue au cours de l'exercice constituent des charges de l'exercice pour la totalité du montant du financement envisagé, que ce montant soit versé, ou non, au cours de l'exercice.

Pour l'établissement de l'état des dettes à la clôture, les sommes non encore versées au titre des financements de projets sont considérées comme des dettes à plus d'un an (mais moins de 5 ans), s'il s'agit d'un projet adopté par l'Assemblée générale tenue au cours de l'exercice et comme des dettes à moins d'un an, si les projets ont été adoptés au cours d'Assemblées générales antérieures.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

CRÉANCES	AU 31/12/2024	À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'1 AN
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients, usages douteux ou litigieux			
Autres créances clients, usagers			
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices Taxes sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versement assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, entités affiliées			
Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	80 830	80 830	
Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CRÉANCES	80 830	80 830	0

DETTES	AU 31/12/2024	À 1 AN AU PLUS	DE 1 À 5 ANS	À PLUS DE 5 ANS
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit de moins d'un an à l'origine				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit de plus d'un an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	39 698	39 698		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes	96 575	40 238	56 338	
Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	136 273	79 936	56 338	0

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat 2023	Augmentation	Diminution ou Consommation	À la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	188 397				188 397
Fonds propres avec droit de reprise	0				0
Écarts de réévaluation	0				0
Réserves	1 500				1 500
Report à nouveau	10 366	34 846			45 212
Excédent ou déficit de l'exercice	34 846	-34 846	-15 803		-15 803
Situation nette	235 109		-15 803	0	219 306
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	235 109		-15 803	0	219 306

INFORMATIONS SUR LES RESSOURCES DE L'ASSOCIATION ET LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION

RESSOURCES ET RÉSULTAT D'EXPLOITATION	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
RESSOURCES		
Dons liés au mécénat de la Caisse des Dépôts	73 370	71 520
Actions de collectes et de ventes	39 627	39 041
Adhésions et dons (hors tourisme solidaire et mécénat)	31 596	30 215
Ventes de produits <i>Ethiquable</i> et <i>Scop Ti</i> en partenariat avec Le Kiosque Service	20 485	17 649
Dons collectés en partenariat avec l'AGR	1 330	1 159
Subventions versées par la Caisse des Dépôts (hors mise à disposition)	35 000	35 000
Dons collectés dans le cadre du tourisme solidaire	2 325	2 325
TOTAL DES RESSOURCES (a)	203 733	196 908
CHARGES D'EXPLOITATION (<i>hors mise à disposition de personnel</i>)		
Financement de projets (y compris tourisme solidaire)	197 650	145 560
Achats de produits du commerce équitable pour Le Kiosque Services	18 799	12 071
Achats de produits manufacturés du commerce équitable	3 443	
Audit des comptes	1 451	1 577
Fournitures de bureau et logiciel comptable	786	2 625
Frais bancaires	1 262	1 684
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (<i>hors MAD</i>) (b)	223 391	163 517
Impact MAD (<i>erreur de 2022, corrigée en 2023</i>) (c)		-90
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (a-b+c)	-19 658	33 302

AUTRES INFORMATIONS

Régime fiscal

En tant qu'organisme sans but lucratif, l'association est exonérée de l'impôt sur les sociétés de droit commun, mais est assujettie à celui dû sur certains revenus de capitaux mobiliers perçus au cours de l'exercice et imposés aux taux de 10, 15 ou 24% selon la nature des placements.

Par ailleurs, l'association est exonérée de la TVA ainsi que de la CET et de la taxe d'apprentissage. En revanche, elle ne récupère pas la TVA sur les charges externes et les investissements.

Au cas où elle emploierait un salarié, elle serait passible de la taxe sur les salaires.

Effectifs

L'association n'emploie aucun salarié.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes enregistrés en 2024 s'élèvent à 1 451€.

Engagements hors bilan reçus et donnés

Néant

Information sur les dirigeants

Les dirigeants membres du Conseil d'administration, y compris les membres du Bureau, ne perçoivent aucune rémunération et ne bénéficient d'aucun avantage en nature, à quelque titre que ce soit.

Ils sont strictement bénévoles.

Contributions volontaires en nature

Le travail des bénévoles de l'association (détaillé dans les informations générales) ne peut être quantifié et inscrit en compte de résultat, dans la mesure où celle-ci ne dispose pas d'une information quantifiable et valorisable des contributions volontaires significatives obtenues.

* *

*